

Contrat de location

Boutique éphémère
9 place Jean-Jaurès 69310 Oullins-Pierre-Bénite

N° 2024-.....

*Tarifs, dossier de candidature et contrat de location validés
par décision du Maire N° VILLE_2022DC093*

La ville d'Oullins-Pierre Bénite, place Roger Salengro, 69600 Oullins-Pierre-Bénite,
représentée par : Jérôme MOROGE, Maire,
Accepte la demande de location formulée par :

...../ Adresse :
...../Téléphone :.....

Si la location est commune à plusieurs créateurs, indiquer une référence pour le collectif :

.....

Il est entendu que la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite donnera en location la Boutique éphémère
adressée 9 Place Jean Jaurès 69310 Oullins-Pierre-Bénite aux dates suivantes :
soit en tarif individuel , soit en tarif collectif (tarif concerné à cocher) :

**Du lundi9h
au lundi.....9h.**

TARIF	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
Individuel	25	50	75	100
Collectif, par personne à partir de 2 participants	15	30	45	60

**Soit, pour l'intéressé, un tarif total de€ pour
.....semaine(s).**

Le montant total de la facture doit être acquitté intégralement – sans escompte – dès la validation du contrat par la Mairie, À défaut, le candidat n'est pas autorisé à occuper la boutique.

En outre, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite ne rembourse pas la(les) facture(s) du candidat, en cas de désistement non communiqué dans un délai minimum de 3 semaines avant l'occupation. Il est alors considéré comme démissionnaire. Dans ce cadre, et sans préjudice de toutes autres mesures prises, aux risques et périls du candidat défaillant, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite peut disposer de la boutique éphémère au bénéfice d'un autre candidat. A ce titre le candidat défaillant ne peut réclamer ni remboursement, ni indemnité.

Cas d'exception de force majeure : Sur présentation d'un justificatif officiel à transmettre à la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite dans un délai maximum de 10 jours suivant les dates de réservation de la boutique éphémère, un remboursement pourra être effectué au candidat absent que dans les cas de force majeure (maladie, décès).

Créneaux horaires choisis :

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le dossier de candidature, dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepté expressément le contenu.

Une attention particulière sera portée au respect du voisinage, la sécurité, le nettoyage et rangement du local. Un état des lieux contradictoire entrant et sortant sera établi.

Un jeu de clef(s) est confié ce jour au locataire. Il devra les restituer le jour de l'état des lieux sortant. En cas de perte ou de vol des clefs confiées, le coût de la reproduction de celles-ci seront aux frais du locataire.

Fait à Oullins-Pierre Bénite,
le

Pour le réservant,
Jérôme MOROGE
Maire d'Oullins-Pierre-Bénite
Conseiller régional

Pour le locataire
.....
.....
.....

Signature

Signature et mention « lu et approuvé »

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
CALUIRE
1 RUE CLAUDE BAUDRAND
69732 CALUIRE ET CUIRE CEDEX

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00497 E6920000000 31
IBAN : FR73 3000 1004 97E6 9200 0000 031
BIC : BDFEFRPPCCT